

287/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 7 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre deux mil vingt-quatre, à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR (jusqu'à 19h12), Laurence LE ROY-TASSEL, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC, Aurélien FERRAND à Christiane DUGAY, Rémy LE MEUR à Paul UGUEN (à partir de 19h12)

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2024

Objet : Tarification des entretiens au centre commercial Ar Roudour

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat de copropriété du Centre Commercial nous verse chaque année une participation annuelle révisable pour l'entretien des abords et parties communes du Centre Commercial.

Monsieur Le Maire propose une augmentation de 4 % sur le tarif 2023 (5 041,31 €), ce qui a pour effet de porter la participation 2024 à 5 242,96 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter pour une augmentation de 3 % sur le tarif 2023 (5 041,31 €), ce qui a pour effet de porter la participation 2024 à 5 192,55 €.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY